



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

## « PROJET DE VIE »

*Selon l'article 5 de l'Annexe 120 de la Réglementation applicable à l'hébergement et à l'accueil des aînés en Wallonie du 01/01/2016, « les responsables et les équipes de travail définissent des objectifs opérationnels dans leur pratique quotidienne, ainsi que des indicateurs permettant de les évaluer.*

*De plus, le projet de vie de l'établissement est évalué chaque année par l'ensemble des acteurs de l'établissement que sont le gestionnaire, le directeur, le personnel et le conseil des résidents. Le cas échéant le projet de vie de l'établissement est amendé. »*

*A- L'ensemble des actions et mesures destinées à assurer l'intégration sociale des résidents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maison de Repos.*

*Le « PROJET DE VIE » a pour objectifs :*

*B- de répondre aux besoins et aux souhaits des résidents afin de leur assurer le bien-être physique, psychologique et social le plus adéquat compte tenu de leurs potentialités et dans le respect de leurs libertés.*

*Ce « PROJET DE VIE » concerne tous les aspects :*

*C- de l'organisation de la Maison de Repos.*

*En ce qui concerne Notre Maison de Repos Asbl L'Automne Ensoleillé, elle est agréée sous le n° MR/151.017.103/AGR et sous le n° S/1321 pour la M.R.S. pour une capacité de 75 résidents se répartissant de la manière suivante :*

*45 – lits MRPA – agrément pour une durée indéterminée*

*5 – lits court séjour*

*25 – lits M.R.S. – agrément pour une durée indéterminée*

*Le présent « PROJET DE VIE » essaie de répondre au mieux, à l'article 5 de l'Annexe 120 en adoptant les dispositions suivantes :*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

**Point A : Ensemble des actions et mesures destinées à assurer l'intégration sociale des résidents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maison de Repos.**

### **I-ACCUEIL**

*Nous accordons beaucoup d'importance à l'accueil de la personne âgée avant son entrée lors des premiers contacts et également lors de son arrivée dans la Maison de Repos. Nous offrons également la possibilité d'accueillir les couples, ainsi que des duos (parents-enfants ; frères-sœurs ;...) Lors d'un entretien préalable avec la famille, il sera possible de prendre connaissance de la personnalité du futur résident (métier, talent, charisme, goûts, points faibles,...) afin de l'accueillir et de l'encadrer dans les meilleures conditions. Cela nous permettra de proposer une approche personnalisée à chaque résident, afin de le valoriser au maximum. Ce premier entretien lui permettra également de mieux s'intégrer dans la vie de la maison de repos.*

*1°) Nous accueillons toutes les personnes âgées, quels que soient :*

- a) leur handicap physique pour autant que leur médecin traitant estime que nous sommes capables d'assumer les soins que requiert leur état, compte tenu de la pathologie dont elles souffrent.*
- b) leur situation familiale.*

*- Nous respectons toutes les convictions religieuses, morales, philosophiques, politiques de chaque résident.*

*- Nous respectons leurs origines et nationalité.*

*Nous vérifions néanmoins si la personne demandeuse est en séjour légal en Belgique.*

*2°) Lors du premier entretien avec la personne âgée, si possible à Ellezelles, en présence d'un responsable de la famille, tous les aspects possibles seront abordés sereinement, tout en respectant ceux se rapportant à sa vie privée.*

*Nous devons la rassurer quant aux conditions d'hébergement en lui donnant les informations qu'elle désire recevoir. Elle prendra connaissance des documents à lire et à signer conformément aux obligations de l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) tels que la Convention entre le gestionnaire et le résident ainsi que le règlement d'ordre intérieur, sans oublier les divers mandats et autorisations.*

*Ces diverses mesures ont été prises afin de protéger au mieux la personne âgée et éviter des abus.*

*3°) Nous permettons à la personne âgée de s'exprimer librement. Nous essaierons de répondre franchement et honnêtement à toutes les questions posées tout en lui signalant que notre souhait c'est qu'elle puisse vivre sereinement parmi nous tout en recevant l'aide, le réconfort, l'amitié de toutes celles et de tous ceux qui vont vivre à ses côtés et tout en restant en contact avec les membres de la famille.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

- 4°) *Quant à nous, nous veillons également à avoir des contacts réguliers avec les membres de la famille.*
- 5°) *Lors de son arrivée officielle dans la Maison de Repos, tout doit être mis en œuvre afin que ce moment difficile pour la personne âgée puisse être vécu de manière positive.  
Un accueil est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire et surtout par les infirmières pour assumer la continuité des soins en réalisant l'anamnèse infirmière, le suivi infirmier et par la suite l'anamnèse médicale par son médecin traitant.  
Nous nous efforçons également à ce qu'elle soit bien accueillie et acceptée par les autres résidents.*
- 6°) *Une préparation minutieuse de la chambre et du futur compagnon de chambre (le cas échéant) est effectuée afin d'accueillir la personne dans les meilleures conditions.*
- 7°) *Nous devons également lui permettre, si elle le souhaite, de s'intégrer dans les mouvements associatifs et culturels à l'extérieur du home et à participer à des activités dans le village ou ailleurs.*
- 8°) *Nous donnons beaucoup de temps au nouveau résident afin de s'adapter et de s'habituer à sa nouvelle vie dans l'établissement.*

**Point B : Répondre aux besoins et aux souhaits des résidents afin de leur assurer le bien-être physique, psychologique et social le plus adéquat.**

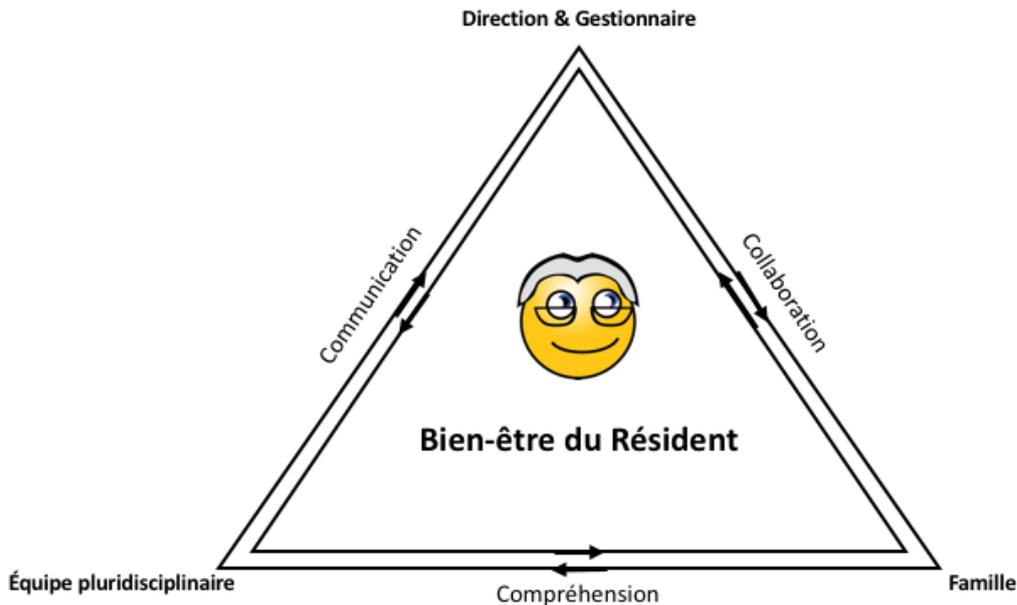
## **I-INFRASTRUCTURE**

- A) La Maison de Repos dispose de locaux bien aménagés, accueillants, répondant aux normes de sécurité et d'agrément. Le matériel et le mobilier sont adaptés pour permettre à la personne âgée d'en avoir un usage facile en toute sécurité.  
Le nombre de chambres individuelles a été augmenté afin d'accroître encore le confort des résidents.  
Les membres du personnel ont à leur disposition les moyens nécessaires et adéquats pour l'exercice de leur profession respective selon les normes de sécurité.*
- B) L'ASBL veille à disposer d'un personnel compétent, qualifié, en nombre suffisant et en respectant les normes imposées, par rapport au nombre de résidents inscrits dans la Maison de repos.**
- En plus des qualités professionnelles nécessaires correspondant à la profession exercée, le membre du personnel sera attentif à chaque demande formulée par le résident. Dans un premier temps, il écoute les propos de la personne âgée et ensuite, il avise immédiatement les personnes habilitées à pouvoir donner le suivi ou la réponse au problème posé.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
MAISON DE REPOS ET DE SOINS

## **II-PROTECTION ET RESPECT**



*Nous devons veiller à la protection et au respect de la personne âgée, cela est primordial. Chaque membre du personnel a un rôle important à jouer dans cette mission humanitaire. Il s'abstient de toute prise de position radicale et personnelle qui pourrait nuire ou troubler psychologiquement la personne âgée. Il veille avant tout, par son travail, à créer une ambiance agréable au sein du home.*

*Il met ses compétences au service de la personne âgée et de ses collègues tout en s'associant à l'esprit de dévouement et de service pour la personne âgée, voulu et désiré par les responsables du home.*

*Une concertation régulière est effectuée, par les personnes désignées à cet effet, avec les intervenants extérieurs auprès de la personne âgée à savoir : médecin, kiné, logo, assistant social, représentant du culte afin que la personne âgée bénéficie du suivi médical, psychologique, social auquel elle a droit.*

*En conclusion, le bien-être quotidien du résident est primordial !*

### **IMPORTANT**

- A) La chambre étant un lieu de vie privé du résident, chaque membre du personnel y pénètre après s'être signalé au préalable, c'est à dire en frappant à la porte avant d'y entrer sauf dans les cas d'extrême urgence (malaise ou chute du résident).*
- B) En présence du résident, chaque membre du personnel s'abstient de tout commentaire ayant trait à sa propre vie privée et à celle du résident. Sur ce point-là, il se contente de répondre poliment aux questions posées par le résident et n'émet*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

*donc aucun commentaire quant à la vie privée et à la qualité de travail de ses collègues.*

### **III-LOISIRS**

*Des activités et des loisirs divers sont organisés chaque jour de la semaine à l'attention des résidents afin de leur permettre de se divertir, de se distraire. Ces activités sont annoncées, par écrit, au début du mois.*

*Pendant la pause-café et petit dessert, chaque résident peut s'exprimer librement et émettre des remarques ainsi que des commentaires concernant divers points de la vie journalière au sein du home. Nous attachons beaucoup d'importance à ces moments de rencontre, de détente et surtout de dialogue.*

*D'autres activités plus importantes sont organisées et réalisées en d'autres circonstances par l'animatrice et les membres de l'équipe animation.*

*(Fête de St Nicolas, Noël, Carnaval, Pâques, Fête du CPAS, Cortège Jean-Jean, excursion annuelle, récitals de chants par des chorales venant de l'extérieur,...)*

### **IV-CONSEIL DES RESIDENTS**

*Un conseil des résidents est en place dans l'établissement. Le Conseil de réunit tous les trimestres. Les résidents peuvent émettre des avis et des conseils quant à la gestion journalière de la Maison de repos, quant à la qualité des soins reçus et des services rendus. Pour les résidents n'ayant plus d'autonomie intellectuelle, le représentant légal ou la personne de confiance est la bienvenue à participer activement à ce conseil.*

*Le procès-verbal de ces réunions est tenu dans un registre destiné à cet effet et est affiché au tableau reprenant les informations obligatoires. Un registre de plaintes est également disponible au bureau d'accueil.*

### **V-ALIMENTATION**

*La Maison de Repos dispose d'une cuisine centrale afin de répondre aux goûts des résidents, en pleine collaboration avec les médecins.*

*Les repas sont des moments privilégiés et attendus par tous les résidents. Ils y attachent une grande importance. En ce qui nous concerne, nous sommes très attentifs également quant à la qualité des aliments, à la préparation, la distribution, la répartition des repas, l'hygiène et la propreté.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

*Les menus sont variés et adaptés aux différentes saisons. Les aliments sont choisis scrupuleusement et sont de qualité supérieure. L'utilisation de produits locaux est d'ailleurs privilégiée.*

*Chacun veille très attentivement à ce que chaque résident et surtout les handicapés, puissent s'alimenter de la manière la plus positive possible.*

*La durée du repas est suffisante et adaptée selon l'état de santé du résident.*

*Les personnes handicapées, qui ne peuvent plus s'alimenter seules, sont nourries décemment. Un repas ne peut pas être bâclé ou supprimé.*

*Des boissons sont données régulièrement au résident ne pouvant se servir lui-même. En règle générale, les repas se prennent dans deux salles à manger, toutefois, nous acceptons de servir les repas dans les chambres des résidents si ces derniers le souhaitent.*

### **POUR RAPPEL**

*Le repas du matin ne peut être servi avant 7 heures, celui de midi avant 12 heures et celui du soir avant 17H30.*

## **VI-HYGIENE ET PROPRETE**

*Nous veillons à ce que les règles strictes d'hygiène et de propreté soient respectées en permanence. Si un lieu est souillé, chaque membre du personnel est habilité à remédier à ce problème dans le délai le plus rapide. S'il ne peut le faire, il avertit immédiatement un collègue ou un responsable du home.*

*Nous avons reçu une attestation de l'AFSCA, avec la mention « Très bien », nous certifiant que nous disposons depuis le 24/08/2016 d'une autorisation pour l'exécution des activités suivantes dans la chaîne alimentaire : Collectivité Horeca, à la suite d'une inspection des locaux, du matériel et des réserves.*

## **VII-ACCOMPAGNEMENT DU RESIDENT A LA FIN DE SA VIE**

*Les résidents arrivés au terme de leur existence font l'objet d'un accompagnement particulier et permanent. En respectant leur liberté, volonté et désir, la Maison de Repos peut mettre en œuvre les soins palliatifs et soins de fin de vie.*

*Les membres de la famille peuvent être présents aux côtés du malade, s'ils le souhaitent, dans la chambre ou dans un local destiné à cet effet.*

*Les responsables du home et de l'équipe soignante sont très attentifs et veillent à assurer un accompagnement plus important surtout si la famille ne peut être présente. L'équipe soignante suit les instructions des médecins et respectera leurs*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

*instructions avec la dignité et le respect requis en de telles circonstances. Les désirs de ces malades sont scrupuleusement respectés en ce qui concerne leurs convictions religieuses et philosophiques.*

**Point C : Aspects de l'organisation de la Maison de Repos.**

*Un tableau d'affichage a été installé dans le hall d'entrée, le résident peut y trouver toutes les informations suivantes :*

- *le nom du gestionnaire, s'il s'agit d'une personne morale, sa forme juridique et la personne physique qui la représente ;*
- *le nom du directeur de l'établissement et ses heures habituelles de présence dans la maison de repos ainsi que le nom de son remplaçant en cas d'absence ;*
- *le numéro d'agrément ou de l'autorisation provisoire de fonctionnement de la maison de repos et tout renseignement relatif à son agrément ou autorisation provisoire de fonctionnement et, s'il échoit, tout renseignement relatif à une suspension, un retrait ou un refus d'agrément ou d'autorisation provisoire de fonctionnement ainsi qu'une fermeture ;*
- *les renseignements relatifs au conseil des résidents ;*
- *l'adresse et les numéros de téléphone de l'administration régionale compétente et du bourgmestre ;*
- *le menu de la semaine en cours et de la semaine suivante ;*
- *les heures de visites ;*
- *les activités et animations organisées par l'établissement ou auxquelles les résidents peuvent participer.*

*Le gestionnaire de la Maison de Repos est l'ASBL L'Automne Ensoleillé.*

*Cette ASBL se compose d'un Conseil d'Administration, d'une Assemblée Générale.*

*Le Conseil d'Administration désigne la personne qui est la responsable de la gestion journalière, c'est la Directrice, qui elle-même dirige et travaille avec les membres du personnel selon les recommandations imposées par les ministères concernés.*

**EN RESUME**

*Les décisions les plus importantes sont prises au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ASBL conformément aux statuts parus au Moniteur belge.*

*La gestion journalière du home est du ressort de la Directrice et des membres du personnel.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

*Pour assurer le bon fonctionnement de la Maison de repos, plusieurs services doivent exister et fonctionner selon des instructions précises émanant du Ministère.*

***La Directrice** est mandatée, désignée par l'ASBL et reconnue par le Ministère pour être la responsable de la gestion journalière de la Maison de repos, donc de tous les services et sections du home.*

*Elle est responsable du personnel. Elle consacre beaucoup de temps à l'engagement des nouveaux membres du personnel et au suivi de ceux-ci.*

*La mission est importante car elle doit pouvoir justifier, à tout moment, la bonne exécution des diverses tâches à réaliser dans une Maison de repos, devant les services d'inspection et de contrôle des divers ministères.*

*Elle peut déléguer, momentanément ou temporairement certaines missions à des personnes, dûment mandatées, sous sa responsabilité.*

*Elle participe aux activités de formation obligatoire et permanente, à la demande de l'AVIQ. Elle veillera à ce que des membres du personnel, désignés par l'Asbl, puissent participer à certaines journées de formations spécifiques en rapport avec leur profession au sein de la Maison de Repos.*

*Elle assume des travaux administratifs et assure actuellement la garde administrative pendant les W.E. et jours fériés.*

*Elle se tient à la disposition des résidents et des membres du personnel les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 15h et les jeudi de 18h à 20h.*

*La directrice est également présente dans l'institution 24h/24h.*

*En cas d'absence, on peut s'adresser au secrétaire qui entrera en contact avec les membres des services concernés afin de résoudre le problème éventuel.*

*La directrice établit régulièrement un rapport de gestion qui est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors des réunions de l'Asbl.*

*Enfin, la directrice va de chambre en chambre, à la rencontre des résidents afin de s'assurer de leur bien-être.*

### **VIII-FORMATIONS - REUNIONS**

*Les membres du personnel sont appelés à participer à diverses formations reconnues par les ministères qui ont lieu, bien souvent, à l'extérieur de l'établissement.*

*Ces formations sont obligatoires. (Soins palliatifs, formation permanente de la direction ...) ou facultatives (thèmes différents) qui apportent néanmoins aux participants des informations et des connaissances complémentaires à leurs qualifications.*

- *L'Asbl L'Automne Ensoleillé est affiliée à l'UNESSA, des membres du personnel, désignés par la direction, participent aux réunions du comité de coordination qui ont lieu dans une autre maison de repos.*

*Des informations sont données concernant les législations actuelles et les*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

*aspects de la gestion journalière. Les participants ont aussi l'occasion*

- *d'émettre des avis concernant les problèmes posés dans la gestion journalière des maisons de repos.*
- *D'autre part, l'UNESSA organise également des réunions de la commission technique. Des membres du personnel peuvent y participer, là sont abordés les points concernant les législations : en matière de sécurité, d'hygiène, d'entretien, d'alimentation, d'environnement, ... la gestion journalière au sein du home du point de vue technique.*
- *Des réunions rassemblant les membres du personnel et les responsables du home sont organisées régulièrement afin que chacune et chacun puisse exposer ses revendications, ses souhaits dans le travail quotidien, c'est aussi l'occasion de mettre au point les méthodes de travail qui permettent :*
  - *de remédier aux carences éventuelles et ce afin de garantir le bien-être des résidents (soins, entretien, aspect relationnel)*
  - *De répondre aussi, dans la mesure du possible, aux souhaits et aux plaintes éventuels des membres des familles des résidents.*
  - *De mettre à jour différents aspects du point de vue professionnel, moral, psychologique, matériel,...*
  - *D'aider du point de vue psychologique et matériel, les membres du personnel dans leur travail au sein du home.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

## **SERVICE ADMINISTRATIF**

### **A) Le Secrétaire**

- *Assume la supervision et la coordination des travaux administratifs, financiers et comptables ainsi que des gros travaux matériels à réaliser dans la maison.*
- *Travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe administrative.*
- *Est l'assistant de la Directrice*
- *S'occupe et coordonne avec les autres membres du personnel, les contacts et relations avec les organismes extérieurs (Forem, Onem, Médecine du Travail, Ministère, Secrétariat Social, UNESSA, Architecte, Inspecteurs etc...)*
- *Coordonne également les activités importantes de détente et de loisirs avec l'équipe animation.*
- *Participe aux journées de formation obligatoire exigée par le Ministère.*

### **B) L'équipe administrative**

- *Assume les nombreux travaux administratifs et comptables de la Maison.*
- *Dresse les relevés des prestations en vue des calculs des salaires.*
- *Traite les dossiers individuels pour les mutualités.*
- *S'occupe de la réception (téléphone, fax, caisse, accueil des inspecteurs, fournisseurs, médecins, kinés, etc...)*
- *Fait partie de l'équipe Animation et réalise diverses activités.*
- *Supervise les horaires du service hôtellerie.*

### **C) L'animatrice**

- *Assume les activités régulières de détente et de loisirs dans le home (ex : jeux de cartes ...)*
- *Effectue les petits achats à la demande des résidents et pour leur propre compte.*
- *Rend visite aux résidents hospitalisés.*
- *Travaille en collaboration avec l'équipe animation ainsi qu'avec l'ergothérapeute*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

- *Exceptionnellement : accompagnement de la personne âgée chez un médecin.*

#### **D) L'Equipe Animation**

- *comprend plusieurs personnes : membres du personnel et quelques bénévoles qui mettent sur pied et réalisent des activités plus importantes de détente et de loisirs (ex. : fêtes au sein de la Maison,...) avec la collaboration de l'animatrice.*
- *Pour les résidents croyants et pratiquants, qui le souhaitent, des activités « religieuses » sont également organisées avec les représentants du culte (messe, récital de chants religieux, récitation du chapelet,...)*

#### **E) Le Service Sécurité**

- *comprend quelques personnes qui veillent, supervisent le maintien et l'application des mesures de sécurité dans la Maison de repos, collaborent avec les organismes de contrôle (AIB-Pompiers etc...)et les services d'entretien du matériel.*
- *Un membre du personnel a été désigné en qualité de Conseiller en Prévention. Il a suivi avec succès la formation de base ainsi que les cours organisés au CUNIC à Charleroi concernant les nouvelles normes d'hygiène en cuisine de collectivité. Il suit des formations régulières.*
- *En raison des différents travaux de réaménagement, d'extension et sécurité, le Commandant des Pompiers effectue des visites régulières à titre de contrôle et de prévention au sein du home.  
 Lors de sa dernière visite dans l'établissement, le Commandant des Pompiers a émis un avis favorable quant aux normes de sécurité en place. Le prochain contrôle est prévu, sauf événements exceptionnels, dans 6 ans.*

*Le Bourgmestre d'Ellezelles a accordé, sur base du rapport des services de prévention des Pompiers, une autorisation de fonctionnement jusqu'au 23/12/2022. Après une nouvelle visite de contrôle des Pompiers, dans 6 ans, l'agrément actuel pourra être prolongé.*

*L'agrément actuel est délivré pour l'accueil, l'hébergement et les soins pour un total de 75 personnes âgées, soit 45 MRPA + 25 MRS + 5 court-séjours.*

#### **IMPORTANT**

**Pour rappel, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX DE LA MAISON DE REPOS.**

*Un fumoir est prévu pour les résidents.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

## **F) Le Service Hôtellerie**

*Comprend plusieurs sections :*

### **a) Restaurant**

#### **1) Grande cuisine**

- *préparation des repas*
- *entretien et hygiène du matériel et du mobilier de la cuisine.*
- *Vaisselle et remise en place du matériel.*

#### **2) Petite cuisine**

- *répartition et distribution des repas – service plateaux*
- *entretien du matériel et du mobilier*
- *vaisselle et remise en place du matériel et du mobilier.*

### **b) Buanderie**

- *transfert du linge sale*
- *lavage, repassage du linge*
- *entretien du matériel de la buanderie*
- *remise en place du linge propre*

### **c) Entretien des locaux**

- *nettoyage des locaux, matériel, mobilier conformément aux recommandations de la direction.*
- *Vérification du niveau d'eau dans les humidificateurs.*

### **d) Technique**

- *entretien du matériel, mobilier, des locaux, cours, potager, jardin ...*
- *réaménagement : divers travaux – peinture, tapissage, réparations diverses...*
- *contrôle et surveillance de l'état de fonctionnement du gros matériel : adoucisseurs, détecteurs, tondeuses à gazon, foreuses, chaudières, matériel de la buanderie, de la cuisine, etc...*

*En cas de problème, les membres du service technique avisent la direction immédiatement*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

### **G) Les services de soins**

#### **a) L' infirmière en chef**

- *elle assure l'organisation journalière du personnel infirmier et du personnel soignant, en pleine collaboration avec la Direction.*
- *elle coordonne le travail pluridisciplinaire du personnel infirmier et paramédical et des kinésithérapeutes.*
- *elle apporte une attention toute particulière aux relations : résidents, membres du personnel dans le cadre de vie de cette maison de repos.*

#### **b) Les infirmières**

*Ont pour missions :*

- *soins et toilettes des personnes âgées*
- *préparation et distribution des médicaments*
- *rédaction des rapports journaliers des soins*
- *distribution des repas – service « plateaux »*
- *d'assurer les autres tâches spécifiques à l'exercice de l'art infirmier (piqûres etc....) sur instructions des médecins.*

#### **c) Aides-soignantes**

- *toilettes aux personnes âgées*
- *aider les infirmières auprès des résidents plus handicapés*
- *distribution des repas – service « plateaux »*
- *aider et donner à manger, si nécessaire, aux résidents handicapés*
- *transmettre les événements significatifs ainsi que l'évolution des soins*

#### **Les infirmières et les aides-soignantes ont également pour mission de :**

- *répondre aux appels des résidents*
- *de veiller à l'entretien, la propreté et l'hygiène du matériel de soins*
- *d'assurer l'entretien, la propreté et le renouvellement des literies (conformément aux normes du Ministère et selon les cas d'urgence)*

**Une personne diplômée infirmière A1, a été désignée comme coordinatrice au sein de la maison de repos.. Elle veille à la bonne exécution des diverses tâches dans l'intérêt de toutes les personnes âgées et afin de faciliter le travail de chaque membre de l'équipe.**

**Elle travaille en collaboration avec l'infirmière en chef, les membres du personnel et la direction.**



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

**POUR RAPPEL**

**LES TOILETTES DES PERSONNES AGEES NE PEUVENT ETRE REALISEES DURANT LA NUIT OU AVANT 7 HEURES DU MATIN, SAUF EN CAS DE TROUBLES DE SANTE NON CHRONIQUES.**

d) L'ergothérapeute : employée dans la M.R.S.

- elle travaille dans la maison à temps partiel : 9 h par semaine.
- Sa mission consiste en une approche globale de la personne et vise à maintenir le plus longtemps possible les capacités physiques, cognitives et sociales de la personne :

\* physique : maintenir l'indépendance le plus longtemps possible dans les activités de la vie journalière et des loisirs en l'encadrant, en la stimulant verbalement, en lui proposant des aides techniques adaptées ....

\* cognitif : stimuler la personne pour qu'elle reste autonome notamment en lui laissant la possibilité d'analyser, de réfléchir, de faire des choix ...

\* social : éviter l'isolement social en incitant les personnes à participer aux activités proposées par la maison de repos (intra ou extra muros mais également en l'orientant vers d'autres résidents ayant des centres d'intérêts communs.

e) Les kinésithérapeutes

- ils sont deux à se partager le travail de kinésithérapie dans la M.R.S. en qualité de membres du personnel faisant partie de la M.R.S.
- leurs prestations comportent notamment :
- Traitement curatif à la demande des médecins traitants et préventifs à la demande des médecins traitants et du médecin chef.
- Rapport aux médecins.
- Collaboration, échange de renseignements et d'évolution avec les infirmières et les aides-soignantes.
- Collaboration étroite avec l'ergothérapeute pour la conduite des traitements.
- Aide aux infirmières et au personnel responsable des activités.
- Organisation d'un cours de gymnastique pour tous les résidents qui le souhaitent.
- Conseils de manutention aux infirmières.
- Organisation de recyclage réa à la demande du médecin chef pour le personnel soignant (moniteur CR)



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

### Matériel

- 2 tables de massage
- Cadre de Rocher + pouliothérapie
- Couloir de marche + miroir
- Bicyclette ergométrique
- Appareil d'électrothérapie
- Espalier
- 2 pédaliers
- Ballons
- Cônes
- Élastiques
- Bâtons
- Anneaux
- ...

### H) Hygiène

*Un vestiaire est prévu pour le personnel non administratif.  
 Il est interdit de circuler avec les vêtements de travail à l'extérieur de l'établissement.*

### I) Le Médecin-coordonateur

*Il s'agit d'un médecin généraliste qui a suivi une formation complémentaire en soins palliatifs.*

*Sa tâche consiste à :*

*(1) En relation avec le corps médical :*

- (a) organiser, à intervalles réguliers, des réunions de concertation individuelles et collectives avec les médecins traitants ;*
- (b) coordonner et organiser la continuité des soins médicaux ;*
- (c) coordonner la composition et la tenue des dossiers médicaux des médecins traitants ;*
- (d) coordonner les activités médicales afférentes à des affections qui constituent un danger pour les résidents ou le personnel ;*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

*(e) coordonner la politique de soins en concertation avec les médecins traitants. Pour ce qui est des médicaments, il s'agira au moins de rédiger et d'utiliser un formulaire pharmaceutique.*

*(2) En ce qui concerne la formation et le recyclage :*

- (a) organiser des activités de recyclage auxquelles seront invités tous les médecins traitants ;*
- (b) collaborer à l'organisation des activités de recyclage du personnel infirmier, soignant et paramédical et au développement de l'hygiène générale de l'établissement ;*
- (c) se consacrer aux soins palliatifs, dans la maison de repos et de soins, en particulier à la formation du personnel soignant, paramédical et infirmier en la matière.*

*Tous les médecins qui traitent un ou plusieurs résidents s'engagent, vis-à-vis du gestionnaire, à participer le plus efficacement possible à l'organisation médicale interne de l'établissement comme précisé dans le règlement d'ordre intérieur de l'activité médicale.*

*L'engagement précité est fixé par écrit et règle au moins les matières suivantes :*

- la contribution à la rédaction et à l'utilisation du formulaire pharmaceutique*
- l'adhésion aux procédures de soins notamment en matière d'escarres et d'hygiène.*

### **I) Les intervenants extérieurs**

*Diverses personnes venant de l'extérieur sont amenées à venir travailler dans le home : médecins, kinés, assistants sociaux, coiffeurs, représentants du culte, etc... Nous nous efforçons de collaborer avec eux afin de faciliter leurs tâches sans toutefois négliger notre propre travail et le temps qui y est réservé.*

### **REGLES GENERALES IMPORTANTES POUR TOUS (Les Membres du Personnel)**

- (1) Il est interdit de fumer dans tous les locaux de la Maison de Repos.*
- (2) Il est interdit de prendre le temps de pause tous en même temps.*
- (3) Il faut, au moins, une personne soignante de garde, pour répondre aux appels des résidents (voir registre d'appel).*
- (4) Il est vivement déconseillé d'utiliser, pendant les heures de travail, des appareils téléphoniques électroniques autres que ceux de la Maison de Repos. (ex. G.S.M.)*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

- (5) *A la demande du médecin inspecteur du Ministère, il est demandé de ne pas prendre des repas, des boissons dans le local réservé aux infirmières et aux médecins. Les repas et les collations se prendront sur une table dans le réfectoire du personnel.*
- (6) *Il y a lieu de tenir un registre individualisé de soins ainsi qu'un registre d'appel.*

**DE NUIT COMME DE JOUR, le ou les membres du personnel de garde relatent dans ce registre, CHAQUE APPEL, comportant :**

- (1) *le nom de l'appelant*  
 (2) *l'heure*  
 (3) *le motif de l'appel*  
 (4) *les instructions qui ont été données*  
 (5) *la suite qui y a été réservée.*

*Désormais, les inspecteurs du Ministère ont le statut d'officier de police judiciaire. Ils peuvent agir immédiatement en cas de manquements graves. C'est pourquoi, chaque membre du personnel est invité à être très vigilant dans l'accomplissement de son travail.*



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
 MAISON DE REPOS ET DE SOINS

**Les responsables de l'Asbl désirent vivement que les recommandations indiquées dans ce projet de vie soient suivies pour la protection et le respect des résidents que nous accueillons, hébergeons et soignons.**

***QUE CHACUNE ET CHACUN FASSE PREUVE DE BONNE VOLONTE.***

**POUR UNE BONNE ORGANISATION DU TRAVAIL, TOUT MEMBRE DU PERSONNEL EST PRIE, D'ÊTRE EN TENUE DE TRAVAIL POUR L'HEURE PREVUE DANS LES HORAIRES. TOUT DEPART AVANT L'HEURE DOIT ÊTRE AUTORISÉ PAR LA DIRECTION ET JUSTIFIÉ.**

*Ce « PROJET DE VIE » est le guide et le point de repère de notre travail quotidien afin de servir, protéger et respecter la personne âgée pendant son séjour dans Notre Maison de repos.*

-----

*Ce « PROJET DE VIE » sera réévalué dans un an, entre-temps, il pourra être amendé, corrigé, rectifié selon les nécessités.*

-----

*Ce « PROJET DE VIE » est un ensemble de documents qui doit être mis à la disposition des inspecteurs de l'AVIQ.*

-----

***MERCI à toutes et à tous de votre collaboration.***

***MERCI aux résidents d'être nos invités de chaque jour.***



**L'AUTOMNE ENSOLEILLÉ ASBL**  
*MAISON DE REPOS ET DE SOINS*

